

Compte rendu

Conseil municipal du 23 mars 2010

Monsieur le maire remercie les conseillers présents de leur présence, désigne un secrétaire de séance et rappelle l'ordre du jour en ajoutant les questions diverses.

La prochaine date du conseil municipal qui portera sur le vote du budget est fixée au 13 avril et la commission des finances se tiendra le 6 avril prochain.

Le premier point concerne l'examen et le vote du compte administratif ainsi que du compte de gestion 2009. Maxime Teyssonneyre, adjoint aux finances, relate les données qui font apparaître les résultats suivants

	BUDGET PRINCIPAL:compte administratif 2009	
	Section d'Investissement	Section de Fonctionnement
Produits	839 325.80 €	1 076 474.31 €
Charges	894 912.75 €	759 580.95 €
Résultat comptable de l'exercice	- 55 586.95 €	316 893.36 €
Résultat antérieur incorporé	31 812.90 €	102 642.31 €
Résultat administratif	- 23 774.05 €	419 535.67 €

L'excédent de la section de fonctionnement est affecté pour 124 856.36 € à la section de fonctionnement du budget 2010 et en recette de la section d'investissement 2010 (compte de réserve 1068 « excédent de fonctionnement capitalisés ») pour 294 679.31 €.

Subventions aux associations communales (suite)

Le conseil décide d'attribuer les montants suivants.

- Club St Michel : 1 050 €
- Musique d'Eté : 200 €
- FNACA : 320 €
- Boule Amicale : 250 €
- AFC : 1 500 €
- CCAS : 9 000 €

Subvention école

Une subvention de l'ordre de 3 000 € est accordée à l'Ecole de la Coustette pour leur projet école de la nature. La demande de subvention pour l'informatique est ajournée.

Droit de Prémption

Les trois demandes de DIA présentées ne font pas l'objet d'un droit de prémption. Il s'agissait des propriétés sises, 28 rue St Michel, 11 avenue de Bonneville et 3 rue des Moines de Séguret.

Modification de délibération

Lecture est donnée sur les modifications apportées à une délibération antérieure concernant le régime indemnitaire.

Rapport Fédération et travaux tennis

Monsieur Bilard expose ensuite le dossier des tennis et les remarques du rapport de la Fédération sur l'état des courts. Un court en particulier est en très mauvais état.

Il est décidé de reconstruire 2 nouveaux courts de tennis et de les implanter sur un terrain communal situé derrière la maison du moulin. La consultation des entreprises va être lancée pour étude et réalisations avant le 31 mars 2011.

Réfection voirie chemin du Panorama

Les problèmes d'eaux pluviales chemin du Panorama empêchent la récupération des eaux de ruissellement de la chaussée. Pour remédier à ce souci et en concert avec le SAE et la DDT, le conseil décide de créer une grille traversante en amont de la grille, d'araser le dos d'âne et de prolonger les bordures. Les différents travaux effectués sur ce chemin vont entraîner une réfection de la chaussée sur 50 mètres environ. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise Colas dans le cadre du marché à bon de commande (montant 12 171 €TTC).

Définition d'un périmètre pour l'étude de la circulation dans le bourg

Le périmètre retenu est le suivant :

- le centre historique ancien (rue Marie Borie, Place Saint Clair...)
- les voies plus modernes du sud (montée du Séminaire, montée de Monseigneur de Galard)
- la rue des travailleurs
- la Coustette
- la rue de l'Abbaye
- la rue Saint Michel
- la montée Gouteyron, le boulevard Montferrand

Trois sous-commissions sont créées :

- une étudiera la circulation piétonne,
- une autre prendra en charge la circulation automobile
- une troisième s'intéressera à tout ce qui touche la signalétique, la propreté et l'embellissement.

Une première réunion devra être tenue sous un mois.

Aménagement du bas du bourg

Les démarches d'études débuteront en 2010 avec une première réalisation touchant le volet paysager et urbanistique pour le printemps 2011.

Association Autour de Saint Michel

Les adhérents de l'association « Autour de Saint Michel » pourront bénéficier lors de leur visite au rocher du tarif « groupe ».

Local Bibliothèque

Le local bibliothèque d'Aiguilhe serait déplacé dans la maison des associations. Deux salles (une pour enfant et une pour adulte) seront utilisées. Du mobilier (étagères, bacs, tapis, bureau...) sera commandé à la société PMA. Un budget de 4 000 € est alloué pour cet aménagement.

Questions diverses

La commune envisage d'organiser cette année le concours de maisons fleuries sur inscription de candidatures.

Le conseil émet un avis favorable sur le projet de déviation des poids lourds d'une PTCA supérieur à 7.5 t.